

# VIVRE à Nanteau

Bulletin d'information de la commune  
de Nanteau/Essoane.  
n° 13 / juin 2010



## Le mot de Madame le Maire.

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonais,

Malgré un temps maussade nous nous sommes retrouvés récemment pour partager la fête de Nanteau. Comme d'habitude c'était un moment de rencontre, d'achat ou de vente sur le vide-grenier, de compétition pour les participants au concours de la fresque « Le foot et l'Afrique du Sud », et d'amusement pour les enfants. Cette année nous avons marqué le passage du temps avec une photo des habitants de Nanteau qui sera envoyée sous forme de fichier électronique à ceux qui en feront la demande à la mairie.



C'est avec plaisir que je vous apporte dans ce bulletin « de l'été » 2010 quelques informations qui marquent la vie de notre village.

Vous êtes déjà nombreux à avoir fait faire le diagnostic de votre installation d'assainissement et j'ai appris que vous attendiez l'estimation des éventuels travaux à réaliser. Vous la recevrez lorsque toutes les installations de Nanteau auront été contrôlées. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, je vous encourage à prendre contact avec la société SEE (voir coordonnées page 2) pour fixer un rendez-vous.

Comme je le rappelais dans le bulletin de juin 2009, les impôts communaux à Nanteau n'ont pas augmenté depuis 2003. Une gestion rigoureuse de nos finances, associée à une politique prudente en matière d'investissements nous avaient jusqu'alors permis de repousser l'échéance à laquelle d'autres communes ont dû faire face depuis longtemps. Aujourd'hui nous sommes nous-mêmes confrontés à la combinaison de trois facteurs : la hausse constante des charges (augmentation des prix), la diminution de nos recettes fiscales pour cause de crise économique, et une baisse des taux des subventions pour les projets d'investissement. Soucieux d'avoir quelques réserves pour les projets à venir -tel que l'enfouissement des réseaux- et pour le bien-être de nos enfants, futurs contribuables, nous avons décidé une très légère augmentation de nos impôts. C'est notre souhait de rendre cette mesure aussi peu douloureuse que possible et la hausse sera de 2% pour chacune des quatre taxes.

Je vous rappelle que je suis très souvent présente, ainsi que mes adjoints, aux permanences du mardi et du vendredi soir à la Mairie. Je peux également vous rencontrer le samedi matin sur rendez-vous pris à l'avance avec la Mairie.

Je souhaite aux enfants une bonne fin d'année scolaire et à tous un bel été. Pour ceux qui ne partent pas en juillet, il y aura le rendez-vous « pique-nique » le 14 Juillet sous les arbres derrière le parking de la mairie.

Helen Henderson

## **Diagnostic des installations d'assainissement non collectif**

Sur les 260 installations d'assainissement non collectif en cours de contrôle dans notre commune depuis février 2010, la Société des Eaux de l'Essonne (SEE), choisie par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) à la suite d'un marché public, a déjà réalisé près de la moitié des diagnostics.

Il est important que cette phase de diagnostic, qui nous est imposée par la loi, soit terminée à la fin du mois d'août 2010 afin que le SPANC puisse vous proposer une phase de réhabilitation des installations, sur la base du volontariat, pour les dispositifs les plus polluants. Des subventions allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile de France et le Conseil Général de la Seine-et-Marne pourront être perçues pour aider les particuliers à financer cette réhabilitation, jusqu'à un maximum de 80% du montant hors taxes des travaux ; or nous sommes enclins à penser que toute subvention doit désormais être demandée très vite pour avoir toutes les chances d'être obtenue. Il est donc dans l'intérêt de tous et de chacun de ne pas ralentir le processus.

**Pour les habitants de la commune qui n'auraient pas encore fait réaliser ce diagnostic, nous vous invitons à appeler rapidement, pour fixer un rendez-vous :**

**M. Petit de la SEE au 06.32.64.08.67**

Sachez que vous avez tout à gagner à faire ce contrôle diagnostic car les propriétaires qui s'y opposeraient seraient automatiquement pénalisés, d'une part par le classement « non conforme » (priorité 1 – pollution maximum) de leur assainissement, d'autre part par le doublement de la redevance SPANC, alors que leur installation est peut-être conforme ou en priorité 3 ne nécessitant pas de travaux.

Suite au diagnostic, les particuliers ayant une installation qui génère un risque de pollution du milieu auront 4 ans pour la mettre aux normes. De plus, à partir du 1er janvier 2013, le compte-rendu du contrôle de diagnostic sera obligatoirement à joindre aux documents de vente de votre habitation et nécessaire pour obtenir une autorisation d'urbanisme.

Les informations que nous vous donnons régulièrement sont générales car elles s'adressent à tous mais nous comprenons fort bien que des habitants de Nanteau, à titre personnel, puissent avoir des questions, des inquiétudes, des points (techniques, financiers, ...) qu'ils souhaitent voir éclaircir à propos de leur propre assainissement. Nous invitons ces personnes à trouver la réponse aux questions qu'elles se posent,

- soit en venant à la mairie rencontrer Madame le Maire ou ses adjoints

- soit en prenant contact avec

Pierre-Julien BAVENT  
Chargé de mission Eau et déchets  
Parc naturel régional du Gâtinais français  
Tél. : 01 64 98 73 93 Courriel: p-j.bavent@parc-gatinais-francais.fr

Il s'agit d'un projet important pour chaque habitant et il est hors de question que la mairie laisse qui que ce soit sans aide sur ce projet. Mais c'est à vous de faire la démarche de poser vos questions, et alors nous pourrions vous répondre. Nous sommes à votre disposition pour cela.

## **Le 3<sup>e</sup> contrat rural va commencer**

Petit rappel : notre contrat rural comprend 3 opérations qui sont la création d'un local technique, la rénovation de la salle polyvalente et la transformation du local technique actuel en salle de réunion pour les associations.

Les subventions sont obtenues et la première phase va démarrer : la construction d'un local pour les services techniques de la commune. Pour déposer une demande de permis de construire nous devons nous adjoindre l'aide d'un architecte. A notre appel d'offre, quatre architectes ont répondu. Chacun d'eux a été rencontré. Ils ont exposé leur expérience, leurs réalisations et les premières idées qu'ils avaient sur notre futur bâtiment et son emplacement.

Le choix de l'architecte avec lequel nous travaillerons s'est porté sur M. Joly du Cabinet Joly et Loiret. En effet, les membres de la commission Contrat Rural ont estimé qu'il avait de bonnes compétences techniques, une expérience des constructions en bois, un réel sens de l'esthétique ; en outre les informations que nous avons pu recueillir attestent qu'il travaille avec sérieux, méthodologie et en respectant le budget. Il est également l'architecte de la Maison du Parc qui va être construite à Milly et il mènera les deux opérations de manière concomitante.

## **Photo des habitants de Nanteau**

Tous ceux qui ont bien voulu être présents sur cette photo se reconnaîtront. Nous sommes heureux d'avoir pu la réaliser. Elle est un témoin de la vie du village. Elle sera adressée sous forme de fichier électronique aux personnes qui en feront la demande à la mairie.

## **Ouverture de l'église lors des Journées du Patrimoine**

Nous avons trop peu l'occasion de profiter de notre belle église. Alors, comme l'an passé, à l'occasion des Journées du Patrimoine, l'église sera ouverte à la visite le dimanche 19 septembre de 15 h à 17 h.

## La chasse à Nanteau

Un petit mot de la saison de chasse 2009/2010. Celle-ci s'est terminée le dernier dimanche de février, sans chasse pour cause de tempête.

Nous avons moins chassé le gros gibier cette année, également pour cause de grand froid et neige. Notre prélèvement de sangliers est de trois. Il semble qu'ils étaient moins nombreux, bien que nous sachions qu'ils sont bien présents sur le territoire de la commune.

Pour le petit gibier, il se maintient difficilement. Notre prélèvement, à la vue des données partielles recueillies, nous indique qu'il est en dessous de nos réintroductions !

Nous espérons que les sangliers ne créeront pas de désagréments aux cultures et pelouses ainsi qu'à la circulation ; nous veillerons au maintien acceptable de leurs incursions.

Nous souhaitons à tous les amateurs de nature de bonnes promenades dans le respect de celle-ci qui est de plus en plus sollicitée et fragilisée. Nous vous demandons notamment une attention particulière pour garder sous contrôle vos animaux de compagnie lors de vos promenades car une petite évasion de quelques minutes et une couvée est perdue ... nous ne pouvons pas empêcher un instinct ancestral.

La date d'ouverture de la saison prochaine est le 26 septembre 2010.

## Le rendez-vous de la population du 14 Juillet ... deuxième édition !

Souvenez-vous, l'année dernière, nous avions prévu du beau temps et le temps était superbe. L'ombre des grands pins a même été fort appréciée.

Cette année encore, il fera beau et vous êtes invités à participer au pique-nique sur le parking derrière la mairie. Bancs et tables seront mis à votre disposition. Vous n'aurez à apporter que les « bonnes choses » que vous aurez préparées pour avoir le plaisir de les partager dans la bonne humeur.

L'apéritif est offert par la commune

## Bientôt les vacances

Tout d'abord, nous souhaitons aux jeunes candidats à un examen cette année de le passer avec succès.

Et puis, pour les vacances qui suivront, est-il encore nécessaire de vous rappeler quelques informations utiles :

- L'opération « vacances tranquilles » assurée par les services de gendarmerie. Pour en bénéficier, vous devez appeler ou écrire à la Gendarmerie pour fournir votre adresse précise et vos dates de départ et de retour de vacances

- La Base de Loisirs de Buthiers et son centre aéré pour les enfants à partir de 4 ans. Dossiers d'inscription à la mairie.

- Le centre de Loisirs d'Achères la Forêt : il est ouvert aux enfants du canton de 3 à 11 ans du 5 au 30 juillet et du 23 au 31 août. Tout renseignement à la mairie d'Achères au 01 64 24 40 11 du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h.

## Il n'y aura plus de spectacle des Scènes Rurales à Nanteau

Le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'adhésion à Act'Art. En effet, si les premiers spectacles avaient connu un vif succès, ces dernières années nous avons constaté un manque d'enthousiasme tant au niveau des habitants qu'au niveau des organisateurs bénévoles. De plus le thème des spectacles et l'organisation de Act'Art lors des deux dernières manifestations ne nous incitent pas à poursuivre cette expérience.

Le budget correspondant est versé au CCAS et devrait permettre de faire bénéficier les anciens et les jeunes de nouvelles activités.

Mais rien ne vous empêche de continuer à aller voir les spectacles des Scènes Rurales dans les autres villages.

Toujours de nombreux volontaires pour le **nettoyage des chemins**. Bravo et merci à toutes et tous.

Un (beaucoup) plus petit nombre de volontaires pour l'ouverture d'un chemin le long de l'Essonne dans le cadre d'un chantier nature encadré par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français mais le temps, froid et neigeux, ne nous a pas aidés ... on fera mieux la prochaine fois.

## Déchets ménagers

Vous trouverez, joint au Bulletin Municipal, une brochure du SITOMAP.

On s'est tous posé un jour la question « mais ça, dans quelle poubelle je le mets ? ». Vous aurez dans cette brochure toutes les réponses à toutes vos questions relatives au tri des déchets ménagers, et c'est une aide précieuse pour l'environnement.

Noooooon .... !!! ne jetez pas cette brochure dans la poubelle jaune ..... conservez-la, elle vous sera utile ! Et n'hésitez pas à la montrer à vos enfants, et le tri deviendra ... un jeu d'enfant !

## Des orchidées sauvages à Nanteau

Nous les avons cherchées, nous les avons trouvées pendant la superbe après-midi du 24 avril. Un groupe de 30 personnes, néophytes et spécialistes, ont découvert ces fleurs un peu étranges. Au retour, nous avons été nombreux à regarder si notre propre jardin recelait aussi ces visiteuses et nombre d'entre nous ont découvert des « orchis bouc » ou des « listères à feuilles ovales ». Nous penserons, lors des prochains passages de la tondeuse à gazon, à ne pas tous les décapiter pour leur laisser le temps de porter des graines afin de revenir l'année prochaine.

## Abeilles et ruches

Le formulaire CERFA N°50-4471 est devenu obsolète. Désormais la déclaration que tout apiculteur doit faire chaque année pour déclarer les ruches dont il est propriétaire ou détenteur doit être faite sur le formulaire CERFA N°13995\*01 que vous pouvez vous procurer sur le site internet « [service-public.fr](http://service-public.fr) ». Cette déclaration est à faire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année en cours et doit être renouvelée chaque année.

## La Caisse d'Assurance Maladie et les victimes d'un accident causé par un tiers

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, morsure de chien, agression, ...) la Caisse d'Assurance Maladie, qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance pour récupérer les sommes qu'elle engage.

Cette démarche permet de faire supporter au responsable d'un accident les dépenses qu'il provoque. Elle permet aussi de préserver notre système de santé et ne modifie en rien les modalités de prise en charge des assurés sociaux.

Alors, si vous êtes victime d'un accident causé par un tiers, faites-le savoir :

- soit en ligne sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), rubrique « Votre Caisse »
- soit par courrier mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, Service Contentieux, 77605 Marne la Vallée Cedex 03
- soit par téléphone au 3646.

Petit rappel : c'est ce numéro, **le 3646**, qui est le numéro unique à la disposition des assurés sociaux qui souhaitent contacter le service médical (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

## Cars bleus : ligne express « R'Bulle » entre Malesherbes et Fontainebleau en 45 minutes.

La nouvelle ligne de cars baptisée R'Bulle relie Malesherbes à Fontainebleau aller-retour. Elle dessert : Malesherbes (Gare RER) – Buthiers (Base de Loisirs) – La Chapelle la Reine – Ury - Fontainebleau (Centre et Gare) en 45 mn, soit à peine plus qu'en voiture personnelle. Ses horaires ont été étudiés pour permettre au quotidien une connexion facile et fréquente avec le Loiret et le Sud Seine et Marne. A Fontainebleau elle assure les correspondances avec la ligne Seine-et-Marne Express. Et elle évite de chercher et de **payer une place** de parking à Fontainebleau. Les horaires sont affichés aux abribus et consultables sur le site interne des Cars Bleus.

## Bibliothèque Sonore pour les aveugles et malvoyants

La Bibliothèque Sonore départementale de Meaux met gratuitement à la disposition des aveugles et malvoyants 3 000 livres dont 700 pour les jeunes et 150 pour les scolaires enregistrés sur CD, MP3. Ces ouvrages sont envoyés (et renvoyés) gratuitement par correspondance.

Si vous connaissez des personnes qui aiment lire mais ne le peuvent pas, merci de leur transmettre cette information. Tél : 01 64 33 02 64 77m@advbs.fr

## Le Salon Planète Timbres du 12 au 20 juin

Les philatélistes amateurs et confirmés y trouveront leur plaisir. Ce salon est organisé par La Poste au Parc Floral de Paris. Il s'adresse à tous les publics et propose des animations gratuites pour les enfants et les familles. Toutes les informations sur [www.laposte.fr/planetetimbres](http://www.laposte.fr/planetetimbres).

---

## Joies et peines

### Naissances :

Loïck LAMBERT, né le 3 mars 2010  
Jules COLIN, né le 15 mars 2010

### Mariage :

Elisabete OLIVEIRA ROCHA et Yannick COLLIN, le 20 février 2010

### Décès :

Hélène TRESKINE, veuve GOJJARD, le 10 février 2010